YERRES

Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 01.69.49.79.00
N/REF. : NDA/AB/SD/SP

DECISION N° 2000/121

OBJET : Convention entre la Commune d'Yerres et l'Oeuvre Universitaire du Loiret ; Séjour "char à voile" à St Jean de Monts (Vendée) en juillet 2000.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 Juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la Commune souhaite organiser un séjour char à voile à St Jean de Monts (Vendée) du 22 au 31 juillet 2000 pour 20 enfants,

CONSIDERANT que la proposition de l'Oeuvre Universitaire du Loiret correspond aux intérêts de la Commune,

DECIDE

De signer la convention correspondante, établie par l'Oeuvre Universitaire du Loiret d'un montant de 51 600 francs T.T.C. (7866,37 €),

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, Exercice 2000 - Fonction 2 - Sous Fonction 4142 - Article 6288.

Fait à Yerres, 18 mai 2000

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
29 MAI 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY